

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 021-212105019-20241001-D2024_052-DE



Séance du 01 octobre 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-052

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX - M. Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yves COURTOT - Mme Nicole Fillon - M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Joseph COMPÉRAT - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Jérémie BARDET - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : Néant

Étaient excusés : Mme Karine BASSARD - Mme Sabrina MARKOWIAK - Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Karine BASSARD à Mme Evelyne GAILLOT
Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN
Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 15

**OBJET : COMPENSATION EN BOISEMENT DE TERRAIN NU POUR 1,5571 HA SUR
LES PARCELLES CADASTRALES ZD14 ET ZC10
DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER SUR LES PARCELLES
CADASTRALES ZD14 ET ZC10**

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques ;

Vu le Code forestier ;

Vu la modification simplifiée n°2 du PLU permettant la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le lieudit de Larrey des Vignes/Perrière Notre Dame ;

Vu le caractère dégradé du site ;

Vu la délibération n° 2021-053 et n°2021-058 relatives à un appel à manifestation d'intérêt pour valoriser économiquement la parcelle ZH16 ;

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 021-212105019-20241001-D2024_052-DE

S²LOW

Séance du 01 octobre 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-052

Vu la délibération n° 2021-059 sélectionnant le pétitionnaire ;
Vu la délibération n°2022-062 relative à la signature de la promesse de bail pour l'appel à manifestation d'intérêt pour le parc photovoltaïque – mise en location de la parcelle communale ZH16 ;
Vu la délibération n° 2022-063 relative à l'autorisation de défrichement et de reboisement du parc photovoltaïque ;
Considérant que la commune a la volonté de compenser le défrichement et débroussaillage réalisés sur la parcelle communale ZH16 ;
Considérant qu'il est proposé de compenser en nature sous forme de boisement de terrains nus, 1,5571 ha sur les parcelles cadastrales ZD14 et ZC10 ;
Considérant que la commune demande le rattachement au régime forestier pour les parcelles cadastrales ZD14 et ZC10 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 15 voix) :

- 1) **D'APPROUVER** la compensation en boisement des parcelles cadastrales ZD14 et ZC10, pour une superficie totale de 1,5571 hectares ;
- 2) **DE SOLLICITER** l'application du régime forestier sur lesdites parcelles ;
- 3) **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- 4) **DE TRANSMETTRE** cette délibération aux autorités compétentes pour mise en œuvre.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. Yohann MORTIER-JEANNIN.

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 021-212105019-20241001-D2024_052-DE



Séance du 01 octobre 2024

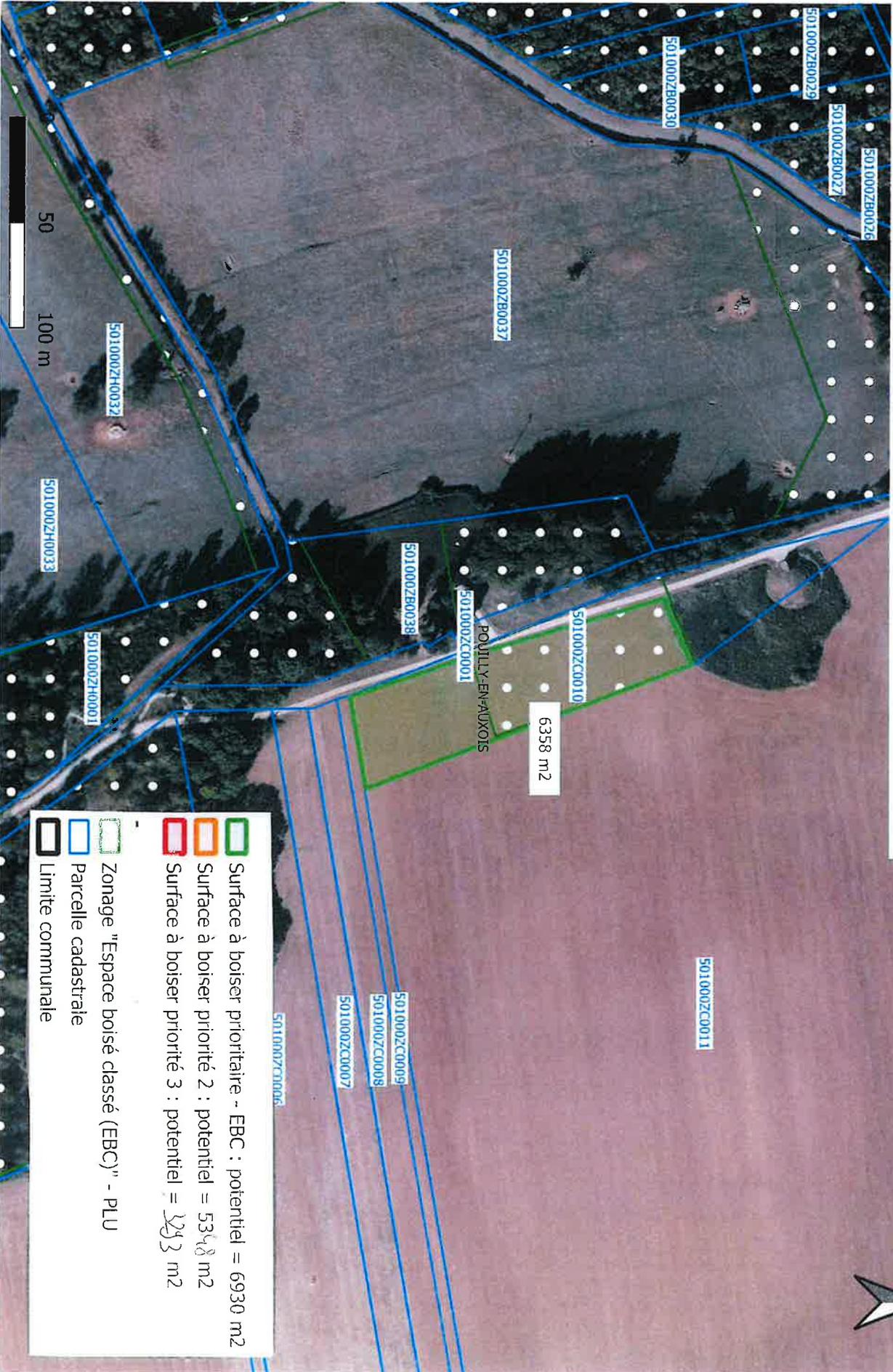
Délibération du conseil municipal n°2024-052

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*



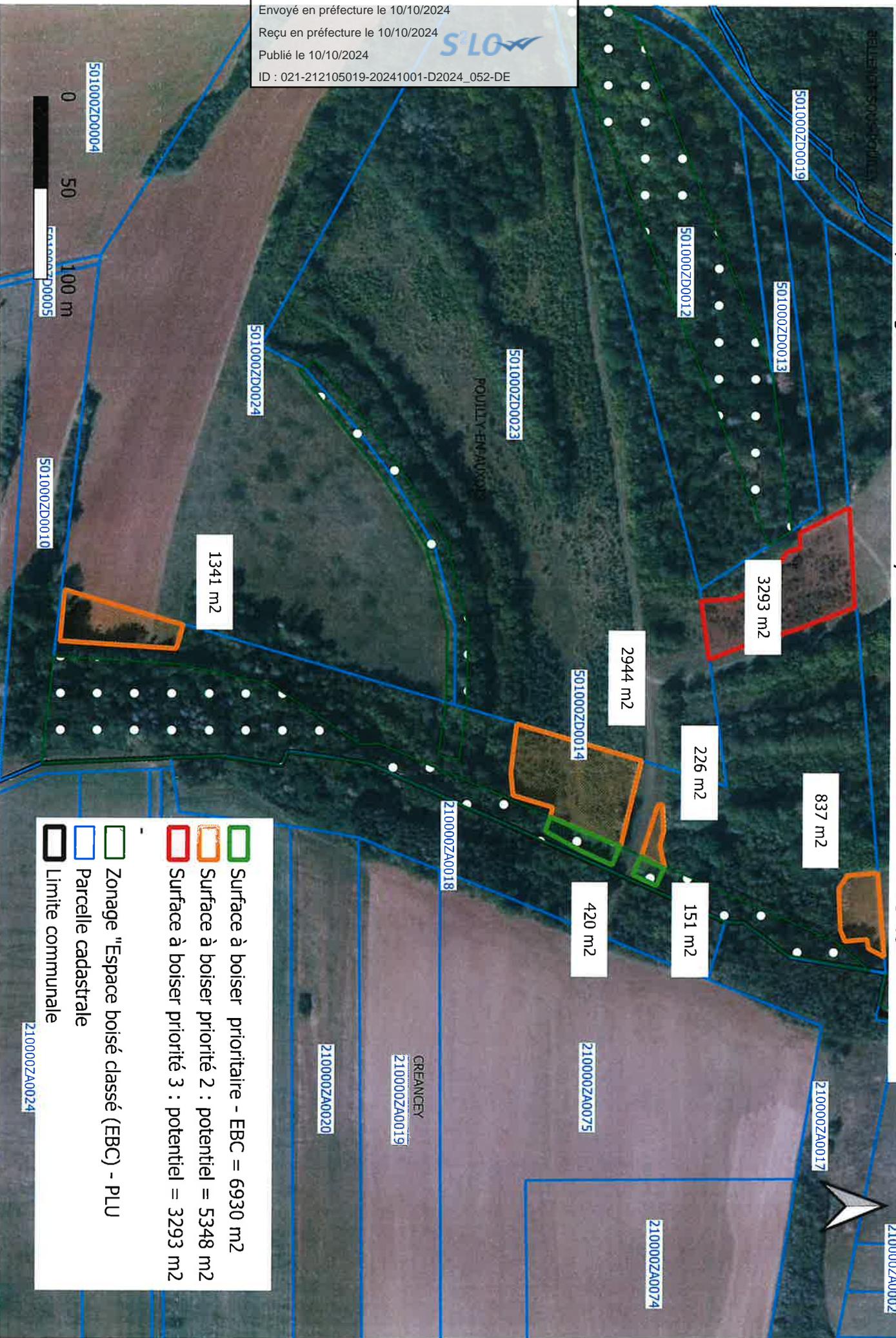
Projet compensation par boisement de terrain nu - Surface à compenser : 2,367ha
 CPES Larrey des Vignes - Commune Pouilly-en-Auxois - Parcelles ZD 14 et ZC 10



	Surface à boisier prioritaire - EBC : potentiel = 6930 m2
	Surface à boisier priorité 2 : potentiel = 5348 m2
	Surface à boisier priorité 3 : potentiel = 223 m2
	Zonage "Espace boisé classé (EBC)" - PLU
	Parcelle cadastrale
	Limite communale

Projet compensation défrichement par boisement de terrain nu - Surface totale à compenser : 3.3367 ha
 CPES Larrey de Vigne - Commune de Pouilly-en-Auxois - Parcelles ZD 14 et ZC 10

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
 Reçu en préfecture le 10/10/2024
 Publié le 10/10/2024
 ID : 021-212105019-20241001-D2024_052-DE



- Surface à boiser prioritaire - EBC = 6930 m²
- Surface à boiser priorité 2 : potentiel = 5348 m²
- Surface à boiser priorité 3 : potentiel = 3293 m²

- Zonage "Espace boisé classé (EBC) - PLU
- Parcelle cadastrale
- Limite communale

210000ZA0024